Image not found or type unknown

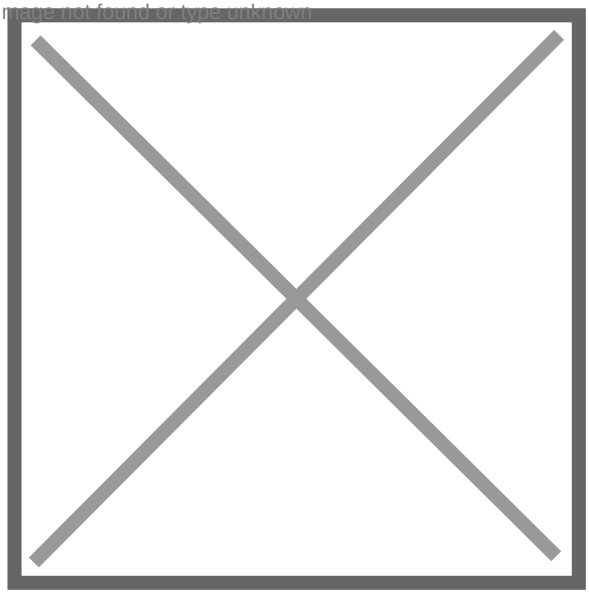

Vol de mon deux roues dans mon garage fermé

Par **zizou13_old**, le **08/12/2007** à **11:20**

Alors que j'étais en déplacement à l'étranger, j'ai été averti par la police de mon lieu de résidence, du cambriolage de mon garage. Le ou les voleurs ont forcé la serrure du garage, cassé la vitre de mon véhicule afin de le reculer et de voler mon scooter.
J'aimerai savoir si mon assurance multirisques habitation couvre le vol de mon scooter (celui-ci n'étant pas assuré du fait qu'il ne roulait pas). En effet, j'ai lu que l'assurance multirisques habitation couvrait tout ce qui se trouve dans le garage. Est-ce vrai ?
De plus, pour entrer dans la résidence, ainsi qu'aux garages il faut une télécommande, pensez-vous que je puisse faire jouer l'assurance de la copropriété ?
Dans l'attente de vous lire, par avance merci.

Par **jeetendra**, le **08/12/2007** à **21:00**

bonsoir, à mon avis faites jouer plutôt l'assurance vol de la coproprieté qui s'applique dans votre cas.

En effet le garage est considere comme une dependance et n'est pas systematiquement couvert par l'assurance multirisque habitation qui joue plutôt en cas de vol commis dans la maison ou l'appartement.

Relisez bien votre assurance multirisque habitation peut être qu'il couvre par extension votre garage en cas de vol tout depend de l'assureur et de la garantie choisie, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés